

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE 4.2-1 : REGLEMENT GRAPHIQUE

Arrêté le :

Approuvé le :

Version : JANVIER 2020

Echelle : 1/5 500

Rédacteur : CGU

Vérificateur : LSC

Validation : ANL

N° Affaire : UPSE 16061



G2C Environnement
28 chemin de Frondoyre
31200 TOULOUSE
tél : 05 61 73 70 50 / Fax : 05 61 73 70 59
e-mail : toulouse@altereo.fr



ZONAGE

ZONE URBAINE

- Secteur UA : zone urbaine à dominante de tissu patrimonial
- Secteur UB et sous-secteur UB1 : zone urbaine à dominante de tissu mixte
- Secteur UB1 : zone urbaine à dominante de tissu mixte soumise à OAP
- AU : zone destinée à être ouverte à l'urbanisation à dominante d'habitat
- A : zone agricole
- Sous-secteur Ap : zone agricole protégée

ZONE NATURELLE ET FORESTIERE

- N : zone naturelle

PRESCRIPTIONS

- Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Secteur OAP
- Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre culturel et historique
- Bâtiment admis à changer de destination

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

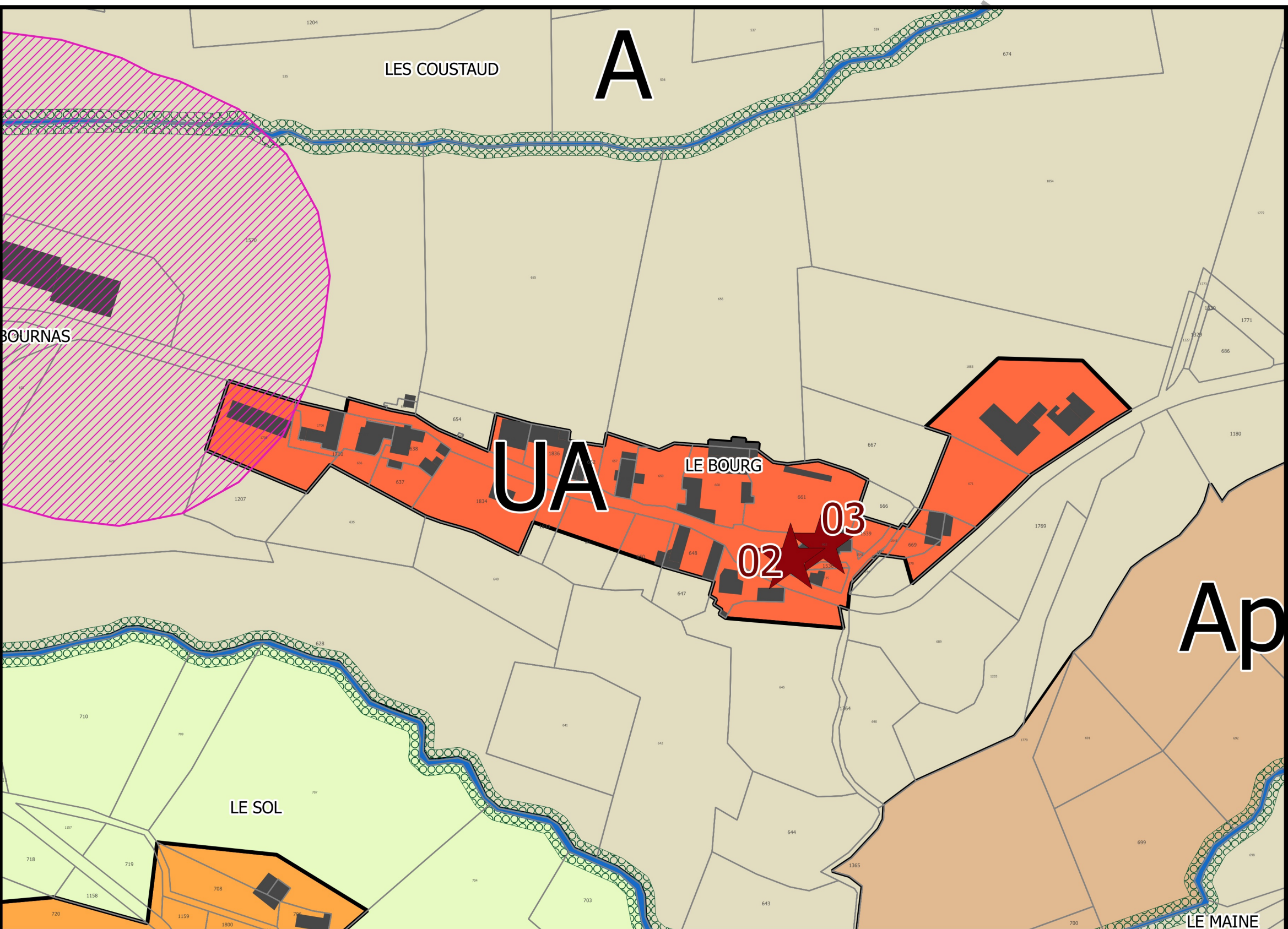
Cours deau

- Périmètre de 100m autour des bâtiments agricoles

Périmètre de 100m autour des vergers

- Vergers exploités

ZOOM SUR LE CENTRE BOURG, ECHELLE : 1/2000



VARS-SUR-ROSEIX

AYEN

SAINT-AULAIRE

PERPEZAC-LE-BLANC